

# **FCP BIAT – EQUITY PERFORMANCE**

**SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2017**

## **RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2017**

### **I. Rapport sur l'audit des états financiers**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement « FCP BIAT – EQUITY PERFORMANCE », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2017, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement « FCP BIAT – EQUITY PERFORMANCE » au 31 décembre 2017, ainsi que de sa performance financière et de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

#### **1. Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit

#### **2. Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### **3. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers**

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

#### **4. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à [www.oect.org.tn](http://www.oect.org.tn). Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

## **II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **1. Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

### **2. Autres obligations légales et réglementaires**

Les emplois en liquidité et quasi liquidité représentent 20,21% de l'actif total au 31 Décembre 2017. Cette proportion est en dépassement du maximum de 20% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.

Tunis, le 08 février 2018

**Le Commissaire aux Comptes :**

**La Générale d'Audit et Conseil – G.A.C**

**Chiheb GHANMI**

**BILAN**  
**AU 31/12/2017**

<b>ACTIF</b>		<b>NOTE</b>	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
<b>AC1</b>	<b>PORTEFEUILLE TITRES</b>	AC1	<b>9 855 519,151</b>	<b>3 818 218,866</b>
AC1-A	ACTIONS ET DROITS RATTACHES		9 242 043,323	3 800 104,350
AC1-B	AUTRES VALEURS (TITRES OPCVM)		613 475,828	18 114,516
<b>AC2</b>	<b>PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES</b>	AC2	<b>2 524 255,415</b>	<b>7 496 663,832</b>
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES		2 023 312,219	7 496 638,872
AC2-B	DISPONIBILITES		500 943,196	24,960
<b>AC3</b>	<b>CREANCES D'EXPLOITATION</b>	AC3	<b>112 145,006</b>	<b>0,000</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>			<b>12 491 919,572</b>	<b>11 314 882,698</b>
<b>PASSIF</b>				
PA-1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	47 127,524	18 406,446
PA-2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	42 257,487	99 167,902
<b>TOTAL PASSIF</b>			<b>89 385,011</b>	<b>117 574,348</b>
<b>ACTIF NET</b>			<b>12 402 534,561</b>	<b>11 197 308,350</b>
<b>CP1</b>	<b>CAPITAL</b>	<b>CP1</b>	<b>12 207 873,993</b>	<b>11 229 305,009</b>
<b>CP2</b>	<b>SOMMES DISTRIBUABLES</b>	<b>CP2</b>	<b>194 660,568</b>	<b>-31 996,659</b>
CP2-A	SOMMES DISTRIBUABLES DES EXERCICES ANTERIEURS		-31 996,659	0,000
CP2-B	RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE		226 657,227	-25 410,298
CP2-C	REGUL RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE		0,000	-6 586,361
<b>ACTIF NET</b>			<b>12 402 534,561</b>	<b>11 197 308,350</b>
<b>TOTAL ACTIF NET ET PASSIF</b>			<b>12 491 919,572</b>	<b>11 314 882,698</b>

**ETAT DE RESULTAT AU 31/12/2017**

DESIGNATION		NOTE	Du 01/01/2017 au 31/12/2017	Du 06/05/2016 au 31/12/2016
<b>PR1</b>	<b>REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES</b>	<b>PR1</b>	<b>323 296,950</b>	<b>0,000</b>
PR1-A	REVENUS DES ACTIONS		323 296,950	0,000
<b>PR2</b>	<b>REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES</b>	<b>PR2</b>	<b>156 758,024</b>	<b>91 861,646</b>
PR2-A	REVENUS DES CERTIFICATS DE DEPOT		109 230,134	91 861,646
PR2-B	REVENUS DES AUTRES PLACEMENTS (DEPOT A TERME)		47 527,890	0,000
	<b>REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>480 054,974</b>	<b>91 861,646</b>
<b>CH1</b>	<b>CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS</b>	<b>CH1</b>	<b>-233 143,933</b>	<b>-106 075,065</b>
	<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>246 911,041</b>	<b>-14 213,419</b>
<b>CH2</b>	<b>AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>CH2</b>	<b>-20 253,814</b>	<b>-11 196,879</b>
	<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>226 657,227</b>	<b>-25 410,298</b>
<b>PR3</b>	<b>REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>0,000</b>	<b>-6 586,361</b>
	<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>226 657,227</b>	<b>-31 996,659</b>
PR3-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		0,000	6 586,361
PR3-B	VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		955 433,897	102 460,966
PR3-C	+/- VAL.REAL./CESSION TITRES		51 558,288	116 169,439
PR3-D	FRAIS DE NEGOCIATIONS DES TITRES		-28 423,201	-8 290,257
	<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>1 205 226,211</b>	<b>184 929,850</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET AU 31/12/2017**

<b>DESIGNATION</b>		<b>Du 01/01/2017 au 31/12/2017</b>	<b>Du 06/05/2016 au 31/12/2016</b>
<b>AN1</b>	<b>VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>1 205 226,211</b>	<b>184 929,850</b>
AN1-A	RESULTAT D'EXPLOITATION	226 657,227	-25 410,298
AN1-B	VARIAT.DES +/-VAL POT.SUR TITRES	955 433,897	102 460,966
AN1-C	+/-VAL REAL..SUR CESSION DESTITRES	51 558,288	116 169,439
AN1-D	FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	-28 423,201	-8 290,257
<b>AN2</b>	<b>DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
<b>AN3</b>	<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>0,000</b>	<b>10 912 378,500</b>
	<b>SOUSCRIPTIONS</b>	<b>0,000</b>	<b>10 912 378,500</b>
AN3-A	CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	0,000	10 900 000,000
AN3-B	REGULARISATION DES SOMMES NON DIST DE L'EXERCICE (S)	0,000	18 964,861
AN3-C	REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX.CLOS (S)	0,000	0,000
AN3-D	REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EXERCICE.(S)	0,000	-6 586,361
	<b>RACHATS</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
AN3-E	CAPITAL (RACHATS)	0,000	0,000
AN3-F	REGULARISATION DES SOMMES NON DIST DE L'EXERCICE (R)	0,000	0,000
AN3-G	REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX.CLOS.(R)	0,000	0,000
AN3-H	REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EXERCICE (R)	0,000	0,000
	<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>1 205 226,211</b>	<b>11 097 308,350</b>
<b>AN4</b>	<b>ACTIF NET</b>		
AN4-A	DEBUT DE L'EXERCICE	11 197 308,350	100 000,000
AN4-B	FIN DE L'EXERCICE	12 402 534,561	11 197 308,350
<b>AN5</b>	<b>NOMBRE DE PARTS</b>		
AN5-A	DEBUT DE L'EXERCICE	1 100	10
AN5-B	FIN DE L'EXERCICE	1 100	1 100
	<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>		
A-	DEBUT DE L'EXERCICE	10 179,371	10 000,000
B-	FIN DE L'EXERCICE	11 275,031	10 179,371
<b>AN6</b>	<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>10,76%</b>	<b>1,79%</b>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS**  
**DE LA PERIODE DU 01-01-2017 AU 31-12-2017**

**1. PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT**

FCP BIAT - EQUITY PERFORMANCE est un Fonds Commun de Placement de distribution, de catégorie Actions, destiné à des investisseurs acceptant un haut risque, et essentiellement aux investisseurs institutionnels (au sens de l'article 39 du Règlement Général de la Bourse) ayant un horizon de placement de 5 ans.

Il a pour objectif de gestion de surperformer, sur 5 années, un rendement de 30%, par le biais d'une gestion dynamique en actions cotées en bourse.

Il a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier en date du 10 décembre 2015. Les opérations de souscription et de rachat ont été ouvertes au public le 16 mai 2016

**2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :**

Les états financiers arrêtés au 31/12/2017 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

L'exercice comptable commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre.

Par dérogation, le premier exercice comprend toutes les opérations effectuées depuis la date de constitution du fonds jusqu'au 31 décembre 2016.

**3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

**3-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

**3.2 Evaluation des placements:**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2017 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres d'OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative du 31/12/2017.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titre.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

**3-3 Cession des placements :**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable.

La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

#### 4. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

##### AC1- Note sur le portefeuille titres :

Désignation des Titres	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2017	% de l'actif net
<b>AC1- A. Actions et droits rattachés</b>		<b>8 185 113,888</b>	<b>9 242 043,323</b>	<b>74,52%</b>
ADWYA	47 000	256 855,826	250 087,000	2,02%
ARTES	20 396	164 101,773	126 332,824	1,02%
ATB	59 200	273 269,560	249 824,000	2,01%
ATL	40 000	119 538,148	123 600,000	1,00%
ATTIJARI BANK	17 000	513 944,971	619 140,000	4,99%
ATTIJARI LEASING	5 858	103 327,250	103 868,198	0,84%
BH	21 000	427 876,200	389 571,000	3,14%
BH NS	2 990	59 202,000	55 467,490	0,45%
BIAT	7 125	644 289,894	865 174,500	6,98%
CEREALIS	30 600	130 049,818	125 735,400	1,01%
CIL	22 500	353 676,775	367 875,000	2,97%
CITY CARS	11 771	169 200,463	123 513,103	1,00%
DELICE HOLDING	23 200	397 474,721	382 800,000	3,09%
ENNAKL	9 489	134 896,760	119 390,598	0,96%
EURO-CYCLES	9 400	315 696,146	254 072,600	2,05%
MAGASIN GENERALE	6 650	158 046,493	262 675,000	2,12%
MONOPRIX	21 500	195 523,355	246 626,500	1,99%
ONE TECH HOLDING	29 005	297 181,294	386 230,580	3,11%
PGH	49 450	374 748,754	495 983,500	4,00%
S.A.H TUNISIE	32 116	337 855,376	511 672,112	4,13%
SFBT	25 000	450 292,795	493 625,000	3,98%
SIMPAR	3 030	115 021,228	128 590,170	1,04%
SOTETEL	45 000	124 039,100	121 455,000	0,98%
SOTIPAPIER	67 842	234 265,140	232 630,218	1,88%
SOTRAPIL	24 300	195 202,211	253 983,600	2,05%
SOTUVER	86 000	299 143,388	441 868,000	3,56%
STAR	1 100	128 509,446	109 953,800	0,89%
SOTUVER NG (Nouvelles Gratuites)	8 806	36 456,800	42 532,980	0,34%
TELNET HOLDING	21 400	78 569,209	125 190,000	1,01%
TL	17 100	242 682,390	235 415,700	1,90%
TPR	136 000	393 706,105	502 248,000	4,05%
TUNIS RE	14 850	122 124,287	123 893,550	1,00%
UIB	16 550	338 346,212	371 017,900	2,99%
<b>AC1- B. Autres Valeurs (titres OPCVM)</b>		<b>612 510,400</b>	<b>613 475,828</b>	<b>4,95%</b>
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	5 299	612 510,400	613 475,828	4,95%
<b>Total portefeuille titres</b>		<b>8 797 624,288</b>	<b>9 855 519,151</b>	<b>79,46%</b>

### Les mouvements du portefeuille-titres du FCP BIAT – EQUITY PERFORMANCE :

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le portefeuille-titres du FCP BIAT – EQUITY PERFORMANCE, se détaillent comme suit :

	Coût d'acquisition	+/- valeurs latentes	Valeur au 31 décembre	+/- valeurs réalisées
<b>Solde au 31 décembre 2016</b>	<b>3 715 757,900</b>	<b>102 460,966</b>	<b>3 818 218,866</b>	
<b>Acquisitions de l'exercice</b>				
Actions et droits rattachés	8 639 408,430		8 639 408,430	
Autres Valeurs (titres OPCVM)	7 494 064,029		7 494 064,029	
<b>Cessions de l'exercice</b>				
Actions et droits rattachés	-4 151 953,462		-4 151 953,462	38 848,178
Autres Valeurs (titres OPCVM)	-6 899 652,609		-6 899 652,609	12 710,110
<b>Variation des plus ou moins- valeurs latentes</b>		955 433,897	955 433,897	
<b>Solde au 31 décembre 2017</b>	<b>8 797 624,288</b>	<b>1 057 894,863</b>	<b>9 855 519,151</b>	<b>51 558,288</b>

### PR1- Revenus du portefeuille-titres:

Les revenus du portefeuille-titres s'élèvent au 31/12/2017, à **323 296,950 Dinars** et représentant les dividendes reçus sur les actions cotées en bourses.

### AC2- Note sur les placements monétaires et disponibilités :

#### **AC2-A Placements monétaires :**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2017 à **2 023 312,219 Dinars**, représentant dans sa totalité des placements en Dépôt à termes à moins d'un an et se détaillant comme suit :

Désignation	Emetteur	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2017	% de l'Actif Net
<b>Dépôts à termes à moins d'un an</b>	<b>BIAT</b>	<b>2</b>	<b>2 000 000,000</b>	<b>2 023 312,219</b>	<b>16,31%</b>
DAT 94J-08/01/2018/ Taux 6,22%	BIAT	1	1 000 000,000	1 011 860,602	8,16%
DAT 92J-09/01/2018 / Taux 6,22%	BIAT	1	1 000 000,000	1 011 451,617	8,15%

#### **AC2-B Disponibilités:**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2017, à **500 943,196 Dinars** et représentant les avoirs en banque.

**PR2- Note sur les revenus des placements monétaires :**

Les revenus des placements monétaires s'élèvent au 31/12/2017, à **156 758,024 Dinars** contre **91 861,646 Dinars** au 31/12/2016 et se détaillent comme suit :

<b>REVENUS</b>	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
Revenus des Certificats de Dépôt	109 230,134	91 861,646
Revenus des autres placements (Dépôt à termes)	47 527,890	0,000
<b>Total</b>	<b>156 758,024</b>	<b>91 861,646</b>

**AC3- Créances d'exploitation:**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2017, à **112 145,006 Dinars** et représentant les sommes à l'encaissement suite à des opérations de vente en bourse qui se résument comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Montant au 31.12.2017</b>	<b>Montant au 31.12.2016</b>
Vente 100 actions CEREALIS	410,079	0,000
Vente 1900 actions SOTRAPIL	19 791,527	0,000
Vente 25 000 actions TPR	91 943,400	0,000
<b>Total</b>	<b>112 145,006</b>	<b>0,000</b>

**PA- Note sur le Passif :**

Le total des passifs s'élève au 31/12/2017 à **89 385,011 Dinars** contre **117 574,348 Dinars** au 31/12/2016, le solde du passif s'analyse comme suit :

<b>Note</b>	<b>Passif</b>	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
PA1	Opérateurs créditeurs	47 127,524	18 406,446
PA2	Autres créditeurs divers	42 257,487	99 167,902
<b>Total</b>	<b>Total</b>	<b>89 385,011</b>	<b>117 574,348</b>

**PA1** : Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2017, à **47 127,524 Dinars** contre **18 406,446 Dinars** au 31/12/2016 et se détaillant comme suit :

<b>Opérateurs Créditeurs</b>	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
Gestionnaire / Commission de gestion	19 339,491	17 179,349
Gestionnaire / Commission de Surperformance	26 406,640	0,000
Dépositaire	1 381,393	1 227,097
<b>Total</b>	<b>47 127,524</b>	<b>18 406,446</b>

**PA2 :** Les autres créditeurs divers s'élèvent au 31/12/2017, à **42 257,487 Dinars** contre **99 167,902 Dinars** au 31/12/2016 et se détaillant comme suit :

<b>Autres Créditeurs Divers</b>	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
Etat, impôts et taxes	2 440,281	2 269,124
Redevance CMF	1 039,959	952,925
Rémunération CAC	7 516,758	4 520,210
Publicité & Publications	493,388	301,273
Achat titres à payer (*)	29 854,825	90 787,699
Diverses charges d'exploitation	912,276	336,671
<b>Total</b>	<b>42 257,487</b>	<b>99 167,902</b>

(\*) Les sommes à régler relatives à l'achat des titres sont détaillées comme suit :

<b>libellé</b>	<b>Montant</b>
Achat 500 actions CIL	8 193,328
Achat 271 actions CITY CARS	2 770,398
Achat 2 000 actions SOTETEL	5 472,241
Achat 354 actions ATTIJARI LEASING	6 290,953
Achat 508 actions TUNISIE LEASING	7 127,905
<b>Total</b>	<b>29 854,825</b>

**CH1- Note sur les charges de gestion des placements :**

Les charges de gestion des placements s'élèvent au 31/12/2017 à **233 143,933 Dinars** contre **106 075,065 Dinars** au 31/12/2016 représentant la rémunération du gestionnaire et celle du dépositaire.

<b>Charges de gestion des placements</b>	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
Rémunération du Gestionnaire / Commission de gestion	192 954,801	99 003,391
Rémunération du Gestionnaire / Commission de Surperformance	26 406,640	0,000
Rémunération du dépositaire	13 782,492	7 071,674
<b>Total</b>	<b>233 143,933</b>	<b>106 075,065</b>

**CH2- Note sur les autres charges d'exploitation :**

Les autres charges d'exploitation s'élèvent au 31/12/2017 à **20 253,814 Dinars** contre **11 196,879 Dinars** au 31/12/2016, et se détaillent comme suit :

<b>Autres Charges d'exploitation</b>	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
Honoraires CAC	7477,048	4 520,210
Redevance CMF	11708,046	6 023,725
Publicité & Publications	493,115	301,273
Diverses charges d'exploitation	575,605	351,671
<b>Total</b>	<b>20253,814</b>	<b>11 196,879</b>

### **CP1- Note sur le capital :**

Les mouvements sur le capital au 31/12/2017 se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016
<b><u>Capital initial (en nominal)</u></b>		
• Montant	11 000 000,000	100 000,000
• Nombre de titres émis	1 100	10
• Nombre de porteurs de parts	6	1
<b><u>Souscriptions réalisées (en nominal)</u></b>		
• Montant	-	10 900 000,000
• Nombre de titres émis	-	1 090
• Nombre de porteurs de parts entrants	-	5
<b><u>Rachats effectués (en nominal)</u></b>		
• Montant	-	-
• Nombre de titres rachetés	-	-
• Nombre de porteurs de parts sortants	-	-
<b><u>Capital au 31/12</u></b>	<b>12 207 873,993</b>	<b>11 229 305,009</b>
• Montant en nominal	11 000 000,000	11 000 000,000
• Sommes non distribuables <sup>(*)</sup>	1 207 873,993	229 305,009
• Nombre de titres	1 100	1 100
• Nombre de porteurs de parts	6	6

(\*) : Les sommes non distribuables s'élèvent à **1 207 873,993 Dinars** au 31/12/2017, contre **229 305,009 Dinars** au 31/12/2016 et se détaillent comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016
<b>Sommes non distribuables des exercices antérieurs</b>	<b>229 305,009</b>	<b>0,000</b>
<b>1- <u>Résultat non distribuable de l'exercice</u></b>	<b>978 568,984</b>	<b>210 340,148</b>
♣ Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres.	955 433,897	102 460,966
♣ +/- values réalisées sur cession de titres.	51 558,288	116 169,439
♣ Frais de négociation des titres	-28 423,201	-8 290,257
<b>2- <u>Régularisation des sommes non distribuables</u></b>	<b>0,000</b>	<b>18 964,861</b>
♣ Aux émissions	0,000	18 964,861
♣ Aux rachats	0,000	0,000
<b>Sommes non distribuables</b>	<b>1 207 873,993</b>	<b>229 305,009</b>

### **CP2- Note sur les sommes distribuables :**

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de l'exercice augmenté des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat de parts FCP BIAT- EQUITY PERFORMANCE et les sommes distribuables des exercices antérieurs. Le solde de ce poste au 31/12/2017 se détaille ainsi :

	31.12.2017	31.12.2016
Résultat distribuable de l'exercice	226 657,227	-25 410,298
Régularisation du résultat distribuable de l'exercice	0.000	-6 586,361
Sommes Distribuables des exercices antérieurs	-31 996,659	0,000
<b>Sommes Distribuables</b>	<b>194 660,568</b>	<b>-31 996,659</b>

## 5. AUTRES INFORMATIONS

5-1 Données par part	31/12/2017	31/12/2016
Revenus des placements	436,414	83,511
Charges de gestion des placements	-211,949	- 96,432
<b>Revenu net des placements</b>	<b>224,465</b>	<b>- 12,921</b>
Autres charges d'exploitation	-18,413	- 10,179
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>206,052</b>	<b>- 23,100</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	- 5,988
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>206,052</b>	<b>- 29,088</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,000	5,988
Variation des plus ou moins-values potentielles des titres	868,576	93,146
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	46,871	105,609
Frais de négociation des titres	-25,839	- 7,537
<b>Plus ou moins-values sur titres et frais de négociation</b>	<b>889,608</b>	<b>191,218</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>1095,660</b>	<b>168,118</b>
Résultat non distribuable de l'exercice	889,608	191,218
Régularisation du résultat non distribuable	0,000	17,240
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>889,608</b>	<b>208,458</b>
<b>Distribution des dividendes</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
<b>Valeur Liquidative</b>	<b>11 275,031</b>	<b>10 179,371</b>

5-2 Ratios de gestion des placements	31/12/2017	31/12/2016
Charges de gestion des placements/ actif net moyen :	1,998%	1,112%
Autres charges d'exploitation / actif net moyen :	0,174%	0,117%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen :	1,943%	-0,266%
<b>ACTIF NET MOYEN</b>	<b>11 666 705,628</b>	<b>9 540 182,518</b>

### 5-3 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire.

#### 5-3-1. Rémunération du gestionnaire :

La gestion de FCP BIAT - EQUITY PERFORMANCE est confiée à la BIAT ASSET MANAGEMENT, Celle-ci est, notamment, chargée de :

- La gestion du portefeuille du FCP BIAT - EQUITY PERFORMANCE ;
- La gestion comptable du FCP BIAT - EQUITY PERFORMANCE ;
- La préparation et le lancement d'actions promotionnelles.

En contrepartie de ses prestations, la BIAT ASSET MANAGEMENT perçoit une rémunération de 1,4 % HT l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

En plus de cette commission, il est prévu une commission de surperformance qui vise à rémunérer le gestionnaire dès que FCP BIAT – EQUITY PERFORMANCE réalise un rendement annuel supérieur à 10%.

Cette commission de surperformance est de 20% HT par an du différentiel entre le taux de rendement annuel réalisé par le fonds et le taux de rendement minimum de 10%.

Le calcul de cette commission se fait au jour le jour et vient en déduction de la valeur liquidative.

Une provision ou, le cas échéant, une reprise de provision en cas de sous-performance est comptabilisée à chaque calcul de la valeur liquidative.

La date d'arrêté de la commission de surperformance est fixée à la dernière valeur liquidative du mois de décembre. Son règlement au profit du gestionnaire est effectué annuellement.

### **5-3-2. Rémunération du dépositaire :**

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la FCP BIAT- EQUITY PERFORMANCE Elle est chargée, à ce titre :

- De conserver les titres et les fonds du FCP BIAT- EQUITY PERFORMANCE
- D'encaisser le montant des souscriptions des porteurs de parts entrants et le règlement du montant des rachats aux porteurs de parts sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- De la mise en paiement des dividendes ;
- Du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant minimum et maximum de l'actif du fonds

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT de l'actif net de FCP BIAT - EQUITY PERFORMANCE. Cette rémunération prélevée quotidiennement, est réglée mensuellement à terme échu.